

Le Limousin dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de la région Limousin
- Au sein de la Préfecture de la région Limousin, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/Guy, p. 9, 10, 11 et 13 : Anatomie Signis/G. Gendraud.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
Le Limousin, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- Une aide communautaire accrue	
- Les réalisations de la phase 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- Coopération interrégionale	
- Recherche-Développement	
- Education et formation	
Les perspectives pour 1994-1999	12
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

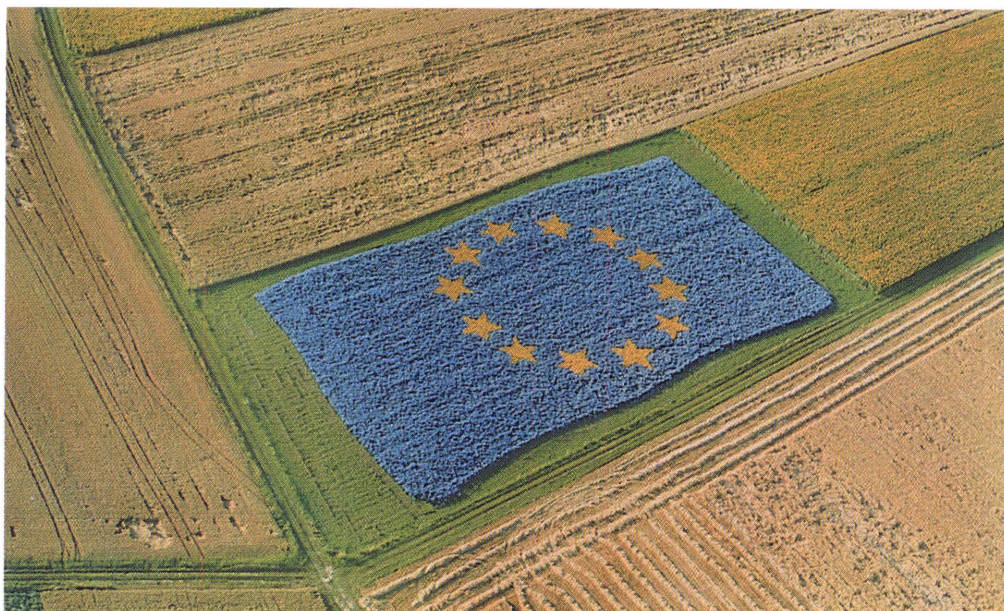
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intégrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

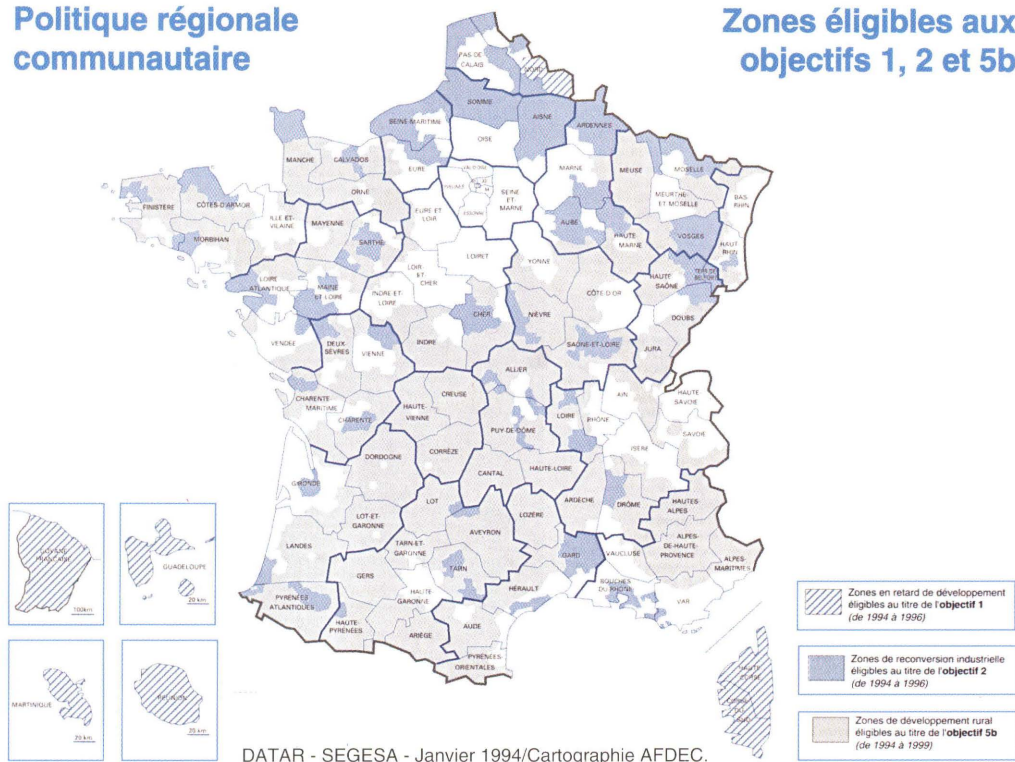
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER- TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



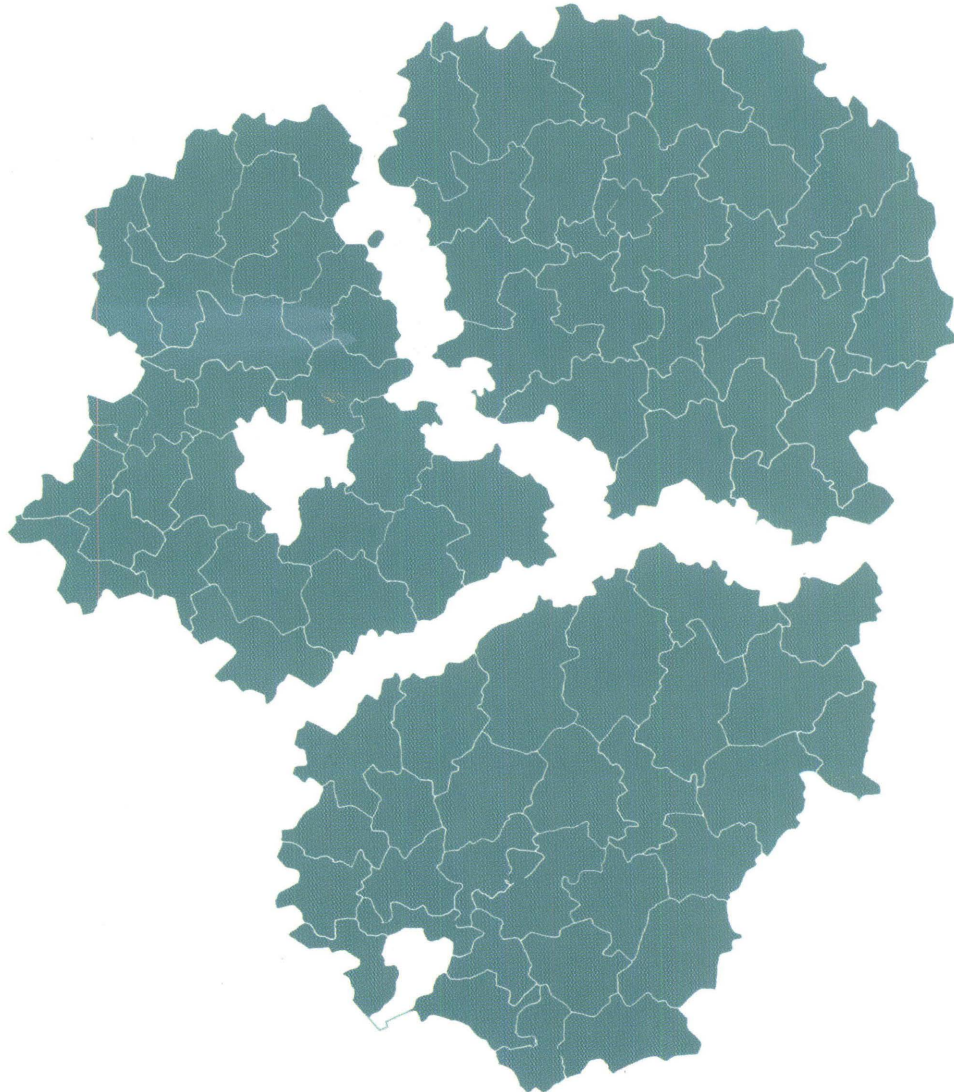
Formée des anciennes provinces du Limousin et de la Marche, la région offre une grande unité géographique marquée par une forte tonalité rurale : les campagnes abritent près de la moitié de la population régionale et l'agriculture emploie encore 16% des actifs. C'est aussi une ancienne région de tradition artisanale et industrielle qui a conservé des activités célèbres comme les émaux de Limoges et la tapisserie d'Aubusson. Mais, tournée vers l'avenir, elle ajoute à ces productions de prestige des industries modernes, tels l'appareillage électrique avec une entreprise limougeaude leader mondial en ce domaine, la construction automobile ou encore électronique, la pharmacie, les biotechnologies et les nouveaux matériaux, le papier-carton et les industries graphiques. La diversité des activités a permis d'atténuer les effets de la crise et le chômage régional reste inférieur à 10%, deux points en-dessous de la moyenne nationale.

Longtemps terre d'émigration, le Limousin est, avec 43 habitants au kilomètre carré, l'une des régions de la Communauté à la densité la plus faible. Il ne compte que 722 790 habitants et deux agglomérations seulement dépassent

50 000 habitants, Brive et surtout Limoges, la capitale régionale dont l'agglomération étendue rassemble plus de 200 000 habitants, et consolide progressivement son influence sur la région, forte de son université et de son tissu industriel. Elle se heurte cependant à la concurrence de villes extérieures, Bordeaux et Clermont-Ferrand surtout, mais aussi Paris, et elle souffre d'un réseau urbain régional encore trop lâche. En contrepartie, elle étend sa zone d'attraction vers les départements de la Charente et de la Dordogne. Au sud de la région, c'est au cœur d'un ensemble de 100 000 habitants répartis en Corrèze, dans le Lot et la Dordogne que s'étend, de Tulle à Terrasson, la zone d'urbanisation diffuse d'où émerge Brive.

La région, qui a vu sa situation valorisée depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, doit aujourd'hui faire face à deux impératifs : freiner le dépeuplement de ses campagnes et poursuivre son désenclavement routier. Pour y répondre, elle peut compter sur l'appui de la Communauté qui a déjà largement contribué à son renouveau économique.

**REGION LIMOUSIN
ZONES ELIGIBLES AU TITRE
de l'objectif 5b
(1994-1999)**



La zone éligible au titre de l'objectif 5b couvre l'ensemble de la Région à l'exception de ses deux principales agglomérations urbaines : Limoges (16 cantons) et Brive (5 cantons).

Source : Anatome Signis

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ UNE AIDE COMMUNAUTAIRE ACCRUE

Le Limousin bénéficie actuellement d'une dotation de 870 millions de francs des fonds structurels européens au titre de l'objectif 5b (1994-1999) et de la première phase de l'objectif 2 (1994-1996). A cela s'ajouteront des crédits supplémentaires dans la deuxième phase de l'objectif 2 (1997-1999). Les nouveaux crédits s'inscrivent dans la logique des politiques de développement conduites par l'Etat et la Région depuis plus d'une décennie.

A ce titre, les interventions communautaires privilégient les aides aux régions rurales dans le cadre de l'**objectif 5b**. Elles concernent la quasi-totalité du territoire, soit les trois quarts de la population régionale qui représentent 540 000 habitants, à l'exception des villes de Limoges et de Brive. Ces concours financiers sont d'autant plus nécessaires que le Limousin vit une situation démographique difficile, illustrée par la faible densité de certains cantons ruraux et par la présence d'une population âgée : 18,6% des habitants dépassent en effet les soixante-cinq ans, contre 12% en moyenne en France. La menace de désertification pèse sur bien des espaces ruraux, notamment dans la montagne où les densités sont souvent inférieures à 10 habitants au kilomètre carré. Certes, depuis deux décennies, la région connaît de nouveau un solde migratoire positif, mais les arrivées se concentrent en partie sur Limoges et Brive et sont souvent le fait d'un retour au pays à l'âge de la retraite, dès lors, elles ne compensent pas le déficit naturel résultant de la faiblesse de la natalité et du niveau élevé de la mortalité.

La revitalisation démographique des campagnes passe donc par une aide aux activités agricoles, notamment par un soutien aux jeunes exploitants, et par la diversification des activités rurales afin de freiner les départs des jeunes. Elle passe aussi par la poursuite du mouvement d'industrialisation et l'amélioration des réseaux de transport.

■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

De 1989 à 1993, les mesures prises par la Communauté européenne avaient déjà mis en valeur l'importance du développement des espaces ruraux et concernaient la presque totalité de la région.



Pour le développement rural, les aides de la Communauté européenne ont été de 580 millions de francs entre 1989 et 1993, ce qui classait la région au troisième rang national pour le montant de l'enveloppe. Dans ce cadre, un programme de développement spécifique, "Pays plus", a été mis en place en 1991, doté d'une contribution de 510 millions de francs de la Communauté, à laquelle s'ajoutent une aide de 260 millions de francs de l'Etat et une participation de 210 millions de francs de la région. Ce plan illustre les problèmes démographiques et économiques de la région ainsi que les axes fondamentaux d'intervention.

Le secteur agricole a été privilégié. La Communauté a notamment contribué à l'installation de plus de 450 jeunes agriculteurs (dans le cadre de l'objectif 5a). Afin de conforter ces mesures, des contrats ont été passés

avec des techniciens chargés de conseiller les nouveaux exploitants dans leurs travaux et leur gestion.

Mais, surtout, les interventions communautaires ont encouragé la mise en valeur des productions animales de qualité. C'est d'abord le fait de l'élevage bovin, avec la race limousine, qui fournit une viande renommée, et le veau de Corrèze nourri sous la mère. Le Limousin possède le premier troupeau de race à viande de l'Union européenne. La région exporte d'ailleurs de nombreux veaux vers l'Italie où ils sont engraisés. C'est aussi le cas de l'élevage ovin, fortement dominant dans certaines zones de la Haute-Vienne, qui s'est étendu de la montagne vers les plateaux du nord de la région.

Des aides ont également été apportées aux cultures fruitières et légumières, ainsi qu'à la modernisation des équipements d'enseignement, comme l'illustre la construction du hall de technologie agroalimentaire du lycée agricole de Vaseix, en Haute-Vienne.

La filière bois, elle non plus, n'a pas été oubliée. La forêt couvre, en effet, plus de 550 000 ha, soit le tiers de la région. Les forêts des plateaux, souvent anciennes, livrent surtout des feuillus, mais très morcelées, elles restent peu productives. Celles de la montagne, au contraire plus jeunes, fournissent des résineux et sont plus rentables. Pour améliorer la production, les fonds communautaires ont été affectés au financement de l'entretien de plus de 2 400 ha de forêts, à la modernisation de l'ensemble des scieries et à l'aménagement de sept gares-bois, dont celles de Meymac, Bugeat et Ussel, pour faciliter la commercialisation du bois. La Communauté a par ailleurs débloqué plus de 2 millions de francs pour l'aménagement de 127 km de voies communales et de 330 km de chemins forestiers visant une meilleure exploitation et desserte des massifs forestiers.

Le tourisme a été un autre secteur prioritaire. En raison de l'essor du "tourisme vert", l'effort a surtout porté sur la modernisation des hébergements, qu'il s'agisse d'équipements collectifs (gîtes ruraux, villages de vacances ou campings), d'équipements hôteliers dans

certains cas et sur l'aménagement de plus de soixante-dix équipements de loisirs : plans d'eau, sentiers de randonnée, lieux de pêche, etc. Afin de favoriser l'activité touristique, des subventions ont été octroyées pour la protection de l'environnement. C'est ainsi que des efforts importants ont été poursuivis pour la dépollution des villages (station d'épuration), la restauration des bourgs et des villages de caractère, l'aménagement de centres de nature et pour faciliter, à plus long terme, la remontée des saumons dans la Gartempe, la Vézère et la Corrèze.

L'artisanat a également été encouragé avec des aides à la transmission des entreprises afin d'éviter leur disparition : opérations de rénovation de l'artisanat et du commerce (ORAC) à Bourgneuf, Bellac, Argentat, Saint-Léonard-de-Noblat et Allasac-Donzenac ; installation d'ateliers artisanaux dans des branches d'activité en difficulté.

Durant cette période 1989-1993, le Limousin a continué à bénéficier d'une opération intégrée de développement (OID), commencée en 1986 et qui privilégiait six objectifs : développer la filière bois en améliorant la desserte et les équipements des massifs, renforcer la compétitivité des PMI, favoriser les transferts de technologie, consolider et promouvoir l'artisanat diffus, valoriser l'offre touristique et contribuer au désenclavement régional. A ce titre, la dotation européenne pour la période 1986-1990 a été de 519 millions de francs.



La restauration des bourgs et villages de caractère : Bourgneuf

La lutte contre le chômage et l'insertion professionnelle des jeunes (**objectif 3**) ont également mobilisé les capitaux communautaires, à raison de 151 millions de francs. Les trois quarts des actions menées ont servi à valoriser les ressources humaines nécessaires au développement des espaces ruraux. Le reste a été destiné à la lutte contre le chômage de longue durée. Les actions spécifiques en faveur de l'emploi et de la formation ont concerné plus de 3 300 personnes.

Actions de formation professionnelle : la Communauté européenne a apporté son appui notamment pour l'agriculture, la sylviculture, l'artisanat et le tourisme. Le

Limousin participe ainsi au programme **LEADER**, destiné à consolider et rééquilibrer le tissu économique des zones rurales les plus fragiles par l'animation du développement rural, la formation professionnelle, la promotion de l'artisanat, la valorisation et la commercialisation des produits de la forêt et de l'agriculture. Les deux programmes développés dans la région s'adressent à la Creuse et au plateau de Millevaches. En outre, dans le cadre du programme **NOW**, deux projets, conçus en coopération avec l'Espagne, visent à l'insertion professionnelle des femmes dans les métiers annexes du bâtiment. Ces opérations ont été créditées de 3,4 millions de francs.



LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le Limousin participe aux actions et aux politiques mises en œuvre à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne, tant en ce qui concerne la coopération interrégionale que la recherche-développement, l'éducation et la formation.

■ La **coopération interrégionale** se traduit par la participation du Limousin au réseau de coopération interrégionale Eurocéram pour la céramique, avec la région Centre, le Nord-Pas-de-Calais, la ville espagnole de Valence, la cité irlandaise de Limerick et le Staffordshire au Royaume-Uni. Ce réseau a pour objectif de valoriser le potentiel régional dans le domaine de la céramique de pointe par la création de banques de données et d'échanges de savoir-faire. Pour ce poste, la région a reçu 840 000 francs de la Communauté.

■ Dans le cadre de la promotion de la **recherche-développement**, cinq industries et institutions régionales participent à trois projets de recherche et de développement technologique dotés de 8,4 millions de francs. La région est particulièrement impliquée dans le programme **ESPRIT**-domotique, orienté vers la gestion électronique des appareils domestiques. Par ailleurs, l'Université de Limoges a

passé des contrats de recherche avec la Communauté pour des programmes portant sur les nouvelles applications des polymères à l'optique et à l'électronique et sur le développement de composants pour la production de poudres et céramiques ultrafines.

■ La région accorde une large audience aux **programmes communautaires d'éducation et de formation**. Dans le cadre d'**ERASMUS-LINGUA**, 97 étudiants ont accompli une partie de leurs études dans un autre Etat membre en 1992, et des enseignants ont également effectué des séjours d'études à l'étranger. Trois universités et établissements d'enseignement supérieur sont engagés dans ERASMUS. Le programme **COMETT** a également permis à des étudiants de suivre un stage en entreprise à l'étranger. L'AUEF (Association université-entreprise pour la formation) Pulse Limousin, créée en 1992 souligne la volonté de la région d'élargir son ouverture européenne dans l'électronique, l'optique, les matériaux céramiques, les biotechnologies, l'environnement et le bois. En 1992, une douzaine d'entreprises, neuf organisations professionnelles et six universités et établissements d'enseignement supérieur ont participé à cette action.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

L'avenir du Limousin dépend pour une large part du développement de ses infrastructures de transport.

Déjà, les aménagements importants de la N 20 Paris-Toulouse et de la N 89 ont amélioré la circulation. Mais la desserte routière sera encore favorisée par la poursuite des travaux de l'autoroute A 20 et de la mise à deux fois deux voies de la N 145 (dite route "Centre Europe Atlantique"). Par ailleurs, la construction de la liaison autoroutière Clermont-

Ferrand-Bordeaux permettra d'ouvrir le Limousin vers sa voisine auvergnate et le couloir rhodanien, d'une part, et vers la métropole aquitaine, d'autre part.

L'amélioration des transports réside aussi dans la construction d'une ligne TGV qui permettra au Limousin de s'intégrer au réseau européen à grande vitesse, et dans l'extension du trafic de l'aéroport de Limoges, renforcé par ceux de Brive et Montluçon-Guéret.

Ces différents travaux permettront au Limousin de valoriser sa situation et contribueront aussi à intensifier des échanges extérieurs encore modestes. La région n'effectue en effet que 0,4% des exportations et 0,3% des importations nationales. Toutefois, si les flux sont faibles, la balance commerciale est positive ; 70% des échanges se font avec les pays de la Communauté européenne, la RFA et l'Italie étant les premiers partenaires de la région qui exporte surtout des bovins, de l'appareillage électrique et du papier-carton et importe des pneumatiques et des machines pour l'industrie du papier.

La région dispose de vastes réserves d'espace. Le tourisme rural en est le grand bénéficiaire, d'autant que forêts et lacs abondent. A la pêche en rivière, la région a ajouté la baignade, la voile et l'équitation. Elle a équipé de vastes plans d'eau comme ceux de Vassivière, de Saint-Pardoux, de Neuvic et de la vallée de la Dordogne. Pompadour est aujourd'hui le premier centre équestre de la Communauté. Les villes et villages pittoresques abondent, tels Uzerche, Collonges-la-Rouge ou Turenne, et Limoges ajoute, à la renommée de ses émaux et porcelaines, l'une des plus belles cathédrales de la région. L'environnement et l'art de vivre attirent bon nombre de touristes notamment d'Europe du nord.

La faible densité de population permet une extension rapide des exploitations agricoles dont la superficie moyenne avoisine 35 ha. Le prix attractif des terrains industriels, tout autant que la qualité de vie et la richesse du patrimoine, a séduit les investisseurs. Plusieurs entreprises étrangères se sont implantées dans la région ces dernières années. Par exemple, dans le secteur de la pâte à papier et grâce à la forêt, un investissement de plus de 2 milliards de francs a été fait pour moderniser et agrandir l'usine de Saillat-sur-Vienne, spécialisée dans le papier de reprographie.

La région possède de solides atouts notamment dans les secteurs de l'électricité industrielle et des équipements automobiles. Par ailleurs, les industries de pointe



représentent un potentiel solide. Les points d'appui essentiels sont le pôle national des céramiques et d'opto-électronique, implanté dans l'Université de Limoges, le pôle des biotechnologies Genius, ainsi que les sections orientées vers les micro-ondes et le médical. Limoges accueille tous les trois ans le Carrefour international des céramiques qui permet de réunir des spécialistes de l'Europe entière. Ces matériaux constituent aujourd'hui un créneau d'avenir avec des applications dans de nombreuses industries de pointe, en particulier l'électronique. L'Université de Limoges qui rassemble 10 000 étudiants, 550 chercheurs et 70 laboratoires, est au centre de ces recherches.

Le Limousin joue la carte européenne avec ses très nombreux jumelages. C'est le cas, par exemple, du jumelage avec la Moyenne-Franconie, mis en place en 1981, des écoles de céramique de Limoges et de Nuremberg qui organisent des échanges d'étudiants mais

dont les relations se sont également intensifiées dans le domaine économique.

La situation géographique du Limousin, la nature de ses activités, ses communications en place et

celles qui se réalisent, ses espaces disponibles, sa qualité de vie et sa sécurité, son identité tournée à la fois vers le nord et le sud sont autant d'atouts pour lesquels la dimension communautaire s'exprime par un coefficient multiplicateur.

“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional du Limousin

27 boulevard de la Corderie
87031 Limoges Cedex
Tél : (16) 55 45 19 00
Fax : (16) 55 45 18 25

Préfecture de région du Limousin

Place Stalingrad
87031 Limoges Cedex
Tél : (16) 55 44 18 18
Fax : (16) 55 79 86 58

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

27 rue Théodore Bac
87031 Limoges Cedex
Tél : (16) 55 44 18 18
Fax : (16) 55 77 93 42

Centre Régional d'Information Jeunesse

Hôtel de région
27, boulevard de la Corderie
87031 Limoges
Tél : (16) 55 45 18 70
Fax : (16) 55 45 18 76

Euro Info Centre (Correspondant BC-NET et BRE)

Chambre régionale de commerce et d'industrie

Boulevard des Arcades
87038 Limoges Cedex
Tél : (16) 55 04 40 25
Fax : (16) 55 04 40 40

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34